Déclaration de cas COVID-19 et gestion des rencontres du

Challenge Prince RAINIER III

Challenge Foot 11, Challenge Foot 7 et Seven Monaco

Votre équipe est inscrite dans une épreuve organisée par le Challenge Prince RAINIER III. Afin de pouvoir gérer au mieux la sécurité sanitaire des participants et le calendrier des épreuves, une adresse électronique dédiée à la déclaration des cas COVID-19 est ouverte :

covid@cocpr3.com

Règles d'utilisation de cette adresse électronique :

Qui peut écrire à cette adresse ?

Les dirigeants officiels de l'équipe inscrits sur le formulaire B « Correspondants et dirigeants de l'équipe » dont le dirigeant COVID de l'équipe auprès du Challenge Prince RAINIER III.

Quand écrire à cette adresse ?

- Challenge Foot 11 =) du lundi au dimanche, à compter de 4 cas ou plus de joueurs positifs à la COVID-19 ou identifiés « cas contact » par les Autorités Sanitaires Monégasques ou l'Agence Régionale de Santé (France).
- Challenge Foot 7 + Seven Monaco =) du lundi au dimanche, à compter de 3 cas ou plus de joueurs positifs à la COVID-19 ou identifiés « cas contact » par les Autorités Sanitaires Monégasques ou l'Agence Régionale de Santé (France).

Quels éléments transmettre ?

Indiquer le nombre de cas et les noms et prénoms des intéressés.

Quel est le destinataire de cette adresse ?

Les informations transmises seront récupérées exclusivement et confidentiellement par le référent COVID du Challenge Prince RAINIER III, M. Luis BOUILLON, soumis au secret médical. C'est lui qui transmettra les informations utiles à la Commission statuant sur le report des rencontres et qui assurera le suivi des cas positifs dans la durée (cf. annexe).
M. Luis BOUILLON peut également être joint par téléphone, au 06.80.31.21.94.

Quelle suite sera donnée à ce courriel ?

La Commission compétente, après consultation du référent COVID du Challenge Prince RAINIER III, appréciera la situation au regard des informations transmises et des impératifs du calendrier de l'épreuve puis informera les deux équipes et les officiels de la décision prise (maintien ou non de la rencontre).

Merci de respecter cette consigne.

Annexe : Gestion des signes du COVID au sein de l'équipe

1) Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la COVID-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test PCR.

* Si le résultat de ce test est négatif, ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical.

* Si le résultat de ce test est positif, l'isolement est obligatoire.
  - Joueur symptomatique : isolement de 10 jours à partir du début des symptômes.
  - Joueur asymptomatique : isolement de 10 jours à partir du test.

Au 11ème jour, la sortie de l'isolement doit s'accompagner du port du masque chirurgical et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique durant 7 jours supplémentaires.

En conséquence, pour un joueur positif à la COVID-19, la reprise des matches se fera au mieux le 18ème jour.

2) Tout autre membre du groupe « cas contact » non vacciné doit s'isoler et réaliser un test PCR.

- Si le résultat de ce test est négatif, la personne peut sortir de l'isolement.
- Si le résultat de ce test est positif, cf ci-dessus.

Remarque : chez les personnes « cas contact » vaccinées (en l'absence de symptômes), le risque de transmission est considéré comme négligeable (pas d'obligation d'isolement ni de test).

En conséquence, dans le cadre du Challenge Prince RAINIER III, soit le joueur « cas contact » est vacciné (détenteur du Pass Sanitaire) et il peut prendre part à la rencontre, soit il n'est pas vacciné et il doit produire de toute façon un test négatif réalisé moins de 72 heures avant le match (par exemple, un joueur non vacciné identifié « cas contact » le jeudi, testé le vendredi, dont les résultats s'avèrent négatifs le samedi, pourra jouer le lundi).